de la caserne des douanes de Wattrelos, dans le sentier Ramon, lorsqu'un individu arrivant de Belgique l'interpella violemment. Le prépose l'invita à passer son chemin, l'homme qui était ivre se jeta sur lui et le frappa à la tête avec une pierre qu'il tenait entre les mains. L'auteur de cette inexpicable brutalité est un nommé Valentin Vanmaele, 24 ans, teinturier à Mouscron, à qui le Tribunal inflige un mois de prison avec sursis et cinq francs d'amende. La douane n'obtient pas les cinq cents francs d'amende qu'elle réclamait pour infraction à l'exercice d'un douanier, parce que celui-ci ne voulait nullement visiter l'homme qui, d'ailleurs, ne portait point de fraude.

JEUNE GAMIN. — Julien Verbert, 14 ans, à Roubaix, s'est amusé à jeter des pierres dans la vitrine de M. Buyschaert, débitant, boulevard Gambetta. On le rend à ses parents.

DISCUSSION DE FAMILLE. — François Bostven, et Arthur Bostven, sont poursuivis pour coups à leur mère, Julie Delannoy, ménagère, rue de Desaix, à Tourcoing, et à leur frère Julien, rue du Maréchal-Brun : trois jours de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Polydore Gilbert, 41 ans, journalier à Menin, a été arrêté à Halluin pour infraction à un arrêté d'expulsion : quinze jours de prison avec sursis. — Jules Castel, 20 ans, filtier, mendicité, trois jours. — Louis Chombart, journalier, mendicité et vagabondage, six jours. — Gaston Verner, 44 ans, journalier à Orcq (Belgique), fraude de 2 kil. de café à Baisieux, sentier Broux, le 26 avril, vers midi, un mois de prison et cinq cents francs d'amende.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE ROUBAIX

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Volontiers j'aurais recours à votre estimable journal pour vous prier d'insérer quelques réflexions suggérées par un état de choses, dont, avec de nombreuses personnes, je suis le témoin navré depuis maintes années.

Il s'agit du Bureau de Bienfaisance de notre grande ville de Roubaix. Quiconque passerait rue Pellart, les jours de distribution de pain, de jetons, de bouillon, de viande surtout, comme en certaines occasions, serait frappé de la foule de pauvres envahissant la rue Pellart, stationnant un peu partout : aux alentours du Bureau, sur les seuils des portes de toutes les maisons avoisinantes.

Y a-t-il en cela incurie de la part de ces Messieurs du Bureau ou des sœurs qui les secondent ? Pas le moins du monde. La seule faute en est, je crois, à l'exiguïté des locaux qui ne permettent en aucune façon de donner le moindre abri à la foule intéressante des malheureux que l'administration secourt avec tant de zèle et de dévouement.

Dans un espace qui n'excède pas 300 à 400 mètres carrés, il faut loger le service de l'administration, celui des consultations médicales, le service très important de la pharmacie, la salle de distribution, les cuisines pour le bouillon, et, en plus de tout cela, l'œuvre très importante des enfants abandonnés des deux sexes qui, faute de place, sont obligés d'être réunis en un même local.

Il y a là, je pense, de quoi faire réfléchir notre administration qui a le grand désir d'être utile aux malheureux.

Ne pourrait-on donner un abri aux pauvres qui viennent ainsi chaque semaine et par centaines à la fois chercher les secours du Bureau ?

A l'établissement actuel de la rue Pellart, il n'y faut pas songer ; l'emplacement est tout à fait insuffisant, mais en avançant de quelques pas, il y a un terrain vague provenant de l'ancien Collège et inutilisé. Ne pourrait-on, sur ce terrain, construire un hall qui abriterait la foule de pauvres stationnant d'habitude dans la rue. On éviterait du même coup le spectacle lamentable de ces femmes, de ces enfants, attendant de longues minutes pendant les froids glacials de l'hiver, que leur tour arrive.

Ce hall pourrait être mis en communication avec le grand bâtiment de l'ancien Collège qui s'élève à 20 mètres de la rue Pellart, presque entièrement inoccupé, et où l'on aurait la facilité d'installer commodément les divers services que réclame une grande ville comme Roubaix.

Déjà Tourcoing nous a devancés dans cette belle œuvre ; il a pour le service des pauvres des locaux spacieux, où l'administration a son siège, où tout est organisé à la perfection pour le plus grand bien des intéressés.

Un remède à cette situation est nécessaire actuellement, voilà pourquoi, Monsieur le Directeur, je n'ai pas hésité à vous faire part de ces quelques réflexions ; et je crois servir la cause des indigents en vous priant de les reproduire dans votre estimable journal.

Puissent-elles être prises en considération par nos édiles dévoués ; il s'agit en cela d'un arrangement qui intéresse les pauvres de la ville entière ; ce sera une belle occasion de leur témoigner la sollicitude qui leur est promise et dont M. le Maire vient déjà de faire preuve en annonçant la mise en train des travaux du nouvel hospice du Saint-Rédempteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma parfaite considération.

Un ami des pauvres.

AMATEURS DE MUSIQUE allez visiter le déballage 20, rue Neuve, Roubaix. Entrée libre.

NOUVELLES MILITAIRES

NOS SOUS-OFFICIERS. — Le ministre de la guerre a décidé que deux tableaux d'avancement, comprenant l'un les sergents-clairons, et l'autre les sergents-maîtres d'armes pour l'infanterie, et les maréchaux des logis premiers maîtres d'escrime pour l'artillerie, seront dressés chaque année par les soins de l'administration centrale.

Les tableaux concerneront toutes les troupes coloniales, c'est-à-dire qu'ils contiendront tous les militaires des deux catégories dont il s'agit susceptibles d'être nommés au grade supérieur et appartenant à tous les corps de troupe coloniaux, aussi bien en France qu'aux colonies.

Il sera procédé aux nominations, au fur et à mesure des vacances, sans distinction de corps métropolitain ou colonial, sous la seule réserve que les cadres généraux prévus par le décret du 28 décembre 1900 ne seront pas dépassés.

Ces dispositions entreront en vigueur dès cette année.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses ? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

CHEMIN DE FER DU NORD. — Mutations. — M. Billot, ingénieur de la voie à Lille, est nommé à Laon. M. Beaucamp, ingénieur de la voie à Tergnier, est nommé à Lille. M. Havez, chef de district à Lille, est nommé chef de section à Saint-Omer-en-Chaussée. M. Demeyer, qui a participé à la construction de la ligne de Pékin-Hankéou et qui est rentré en France à la suite de la révolution des Boxers pour reprendre du service à la Compagnie du Nord et qui était chef de district au Tréport, est nommé à Lille.

Exploitation. — M. Bourdeau, sous-chef de gare à Laon, est nommé sous-chef de gare à Somain, en remplacement de M. de la Fontaine-Solend, nommé à Lille.

NORD

L'ÉPILOGUE DE LA GRÈVE DES TYPOGRAPHES DE DOUAI. — On se souvient que le 28 janvier dernier, les ouvriers de l'imprimerie Wacquez quittaient brusquement le travail, prétendant que leur patron exerçait sur eux une surveillance excessive. M. Wacquez les assigna devant le Conseil de prud'hommes, en paiement de la huitaine réglementaire.

Le Conseil de prud'hommes, tout en reconnaissant le bien-fondé de la réclamation de M. Wacquez, n'avait ordonné que le paiement partiel de la huitaine.

L'affaire a été portée devant le Tribunal de Douai, qui a réformé le premier jugement et condamné les ouvriers au paiement de la huitaine d'usage.

UN GRAVE ACCIDENT AU PORT DE DUNKERQUE. — Dunkerque, 2 mai. — Un grave accident s'est produit à bord de l'« Adolphe », quatre-mâts lancé dernièrement. Une vergue, sur laquelle se trouvaient douze ouvriers, est tombée ; plusieurs ont été blessés, un d'eux, un nommé Monnier est blessé grièvement.

UN ENFANT NOYÉ DANS UNE CUVELLE A SELGIN. — Jeudi, vers une heure, Léon Lejeune, 14 mois, trompant la surveillance de son père, la mère étant absente, est tombé accidentellement dans une cuvelle contenant environ 20 centimètres d'eau.

Il fut retiré aussitôt, mais malgré les soins énergiques du docteur Couvreur, il ne put être rappelé à la vie, car il venait de manger et une congestion s'est déclarée.

UN ACCIDENT MORTEL A DENAIN. — Le nommé Régnier, âgé de 50 ans, contre-maître de manœuvres aux établissements Cail, faisait sortir, avant-hier, une locomotive de l'atelier des peintres. Il voulut monter sur la machine au moment où elle se mettait en marche, mais il fut broyé entre le mur et la machine. La mort fut instantanée. Le cadavre a été transporté au domicile du défunt, boulevard Caraman.

UNE IMPORTANTE SAISIE DE FRAUDE A LA BASSÉE. — La gendarmerie de La Bassée a surpris trois fraudeurs montés sur des chevaux au moment où ceux-ci se disposaient à traverser, avec leurs montures, un passage à niveau. Les trois hommes, abandonnant leurs chevaux, ont disparu dans un bois voisin. Les chevaux étaient chargés de 300 kilos de tabac dit « de zone » et d'une quantité insignifiante de tabac de Moravie.

UN GRAVE ACCIDENT A WAVRECHAIN-SOUS DENAIN. — Jeudi soir, vers neuf heures, le nommé Jean-Baptiste Rémont, fils, âgé de 27 ans, marchand de journaux, descendait à Wavrechain-sous-Denain du tramway partant de Denain pour Valenciennes ; il tomba et eut la jambe broyée par les roues de la voiture.

Personne ne s'aperçut de l'accident, le malheureux resta étendu sur la route, perdant du sang en abondance. Deux heures après seulement, ses appels furent entendus. Vu la gravité des blessures et l'état de faiblesse causé par la perte de sang, Rémont a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, où il faudra procéder à l'amputation de la jambe broyée.

UNE VIEILLE FEMME BRULÉE VIVE A LYNDE. — Une femme de 82 ans, Virginie Lefebvre, femme François Notteau, est tombée accidentellement sur un feu. Les flammes se communiquèrent à ses vêtements ; on s'empressa de les étouffer, mais la malheureuse avait été grièvement brûlée sur tout le corps et, quelques heures après l'accident, malgré les soins qui lui furent prodigués, elle expirait dans d'atroces souffrances.

Madame, Nous avons l'honneur de vous informer que vous trouverez aux *Galeries Lilloises*, un choix incomparable de **Confections pour Dames** à des prix très avantageux. 5492

PAS-DE-CALAIS

UNE TRIPLE NOCE DANS UNE MÊME FAMILLE A CAMBRIN. — Mardi a eu lieu, dans la commune de Cambrin, une noce peu ordinaire. A l'occasion du mariage de M. Brulin et de Mlle Fruchart, M. et Mme Brulin-Lemoine, âgés respectivement de 55 et 48 ans, célébraient leurs noces d'argent, après vingt-cinq ans de mariage, et les grands-parents du marié, M. et Mme Lemoine, âgés de 86 et 76 ans, célébraient leurs noces d'or, ayant eux-mêmes atteint à cette date leurs cinquante années de mariage. Inutile d'ajouter que la commune était en fête ce jour-là, par cette triple noce dans la même famille, qui réunissait une centaine d'invités. Les deux tiers de ces invités étaient formés des enfants, petits et arrière-petits-enfants de M. et Mme Lemoine, lesquels sont encore alertes tout comme les jeunes.

UN TERRIBLE MALHEUR A CLAIRMARAIS. — Un tragique événement s'est produit jeudi, dans la matinée, à la ferme de M. Cleenewerck, maire de Clairmarais. Son fils, M. Auguste Cleenewerck, âgé de 28 ans, était sorti vers six heures, pour tirer au fusil en face de la ferme, des pies qui dévastent la basse-cour.

A peine avait-il fait quelques pas dehors qu'un coup de feu retentit, et le jeune homme fut trouvé par des ouvriers de la ferme étendu sur le dos, le crâne fracassé, à quelques mètres à peine de la porte d'entrée.

On ne sait comment ce malheur s'est produit.

PREMIÈRE COMMUNION
M. FÉVRIER & Cie
2 et 4, Grande-Rue, ROUBAIX
Modèles exclusifs et dernières Nouveautés. (Voir les étalages) 5502

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — Séance du 2 mai. — On achève la discussion générale du projet sur les alcools. Les orateurs sont successivement MM. Hambursin, Fred. Delvaux, De Ponthière, De Bruyn, Tack, Denis, etc.

Puis on passe au vote. Les premiers alinéas de la proposition Francotte sont adoptés. L'amendement de Broqueville étendant le bénéfice de l'indemnité aux distillateurs qui ont cessé leur exploitation au cours de l'année 1900 est repoussé. Il en est de même des amendements de Ponthière.

L'article 1er de la proposition Francotte, amendé par le gouvernement, est adopté.

L'article 2 est relatif à l'indemnité qui sera allouée aux distillateurs agricoles qui préféreront abandonner leur industrie.

M. Francotte développe et défend son article.

M. Lorand s'élève contre le fardeau de 8 millions qui pèsera sur les contribuables pour payer ces indemnités.

Suit un long débat sur la question de l'ordre du jour. Après quoi M. Lorand prétend que le projet du gouvernement est une manœuvre électorale. M. Féron surenchérit en assurant que la loi est inconstitutionnelle et ne vaut rien.

L'article 2 est adopté par assis et levé après rejet de tous les amendements. Les autres articles sont successivement adoptés. Le vote définitif sur l'ensemble aura lieu mardi.

La séance est levée à six heures.

LA QUESTION DES JEUX. — LES INDEMNITÉS EN FAVEUR DE SPA ET D'OSTENDE. — Nous avons annoncé avant-hier le dépôt par M. Hoyois, sur le bureau de la Chambre, du rapport fait par lui, au nom de la Commission spéciale qui a examiné le projet de loi mettant à la disposition du gouvernement une somme de sept millions de francs affectés à des subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa.

La Commission, dans ce rapport, approuve le gouvernement qui n'a pas cru devoir étendre à d'autres localités le bénéfice des dispositions exceptionnelles prises en faveur de ces deux villes. La raison qui a guidé le gouvernement est qu'il n'entend pas assigner à cette assistance pécuniaire le caractère d'une indemnité.

Tout en déclarant qu'il cherche à parer aux difficultés financières résultant pour Ostende et Spa de l'application de la loi sur les jeux, il envisage principalement le rôle d'Ostende et Spa dans l'économie générale du pays.

La Commission voit en conséquence, dans le projet de loi, une véritable annexe au projet du budget extraordinaire et dans les subsides demandés un moyen pour les deux villes d'effectuer des travaux d'utilité publique, mais elle a tenu à déclarer, par l'organe de son rapporteur, que si les villes d'Ostende et de Spa gardaient, plus ou moins transformée, l'organisation actuelle de leurs jeux, le gouvernement refuserait de leur servir les sept millions. En d'autres termes, les subsides ne seront autorisés que si ces villes sont effectivement atteintes dans leur situation financière par la loi sur les jeux.

Sous réserve de ces observations, la Commission spéciale a admis le projet à l'unanimité.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE. — Au 1er mars dernier, 177.529 personnes avaient obtenu, pour 1901, l'allocation de 65 francs, soit une somme totale de 11 millions 539.385 francs. Pour la même année, une somme totale de 1.069.157 fr. 20 a été allouée à titre de primes d'encouragement de l'Etat, dont seulement 2.625 francs à des affiliés directs à la Caisse de Retraite. Le reste a été attribué à des personnes affiliées par l'intermédiaire de sociétés mutualistes reconnues. Celles-ci ont obtenu, en outre, à charge du crédit non limitatif de l'article 23 du budget, une somme de 410.264 francs à titre de subvention pour l'affiliation de leurs membres à ladite caisse.

LES CONCOURS POUR POULICHES ET JUMENTS POULINIÈRES de race indigène seront tenus cette année dans la province, aux dates suivantes :

La première réunion à Furnes, le samedi 14 juin, à dix heures, à la place du Jeu-de-Paume ; la deuxième à Courtrai, le lundi 16 juin, à dix heures, au marché au Bétail ; la troisième à Thourout, le mercredi 18 juin, à neuf heures et demie, sur la place du Bourg ; la quatrième à Ypres, le samedi 21 juin, à dix heures, au marché au Bétail ; la cinquième à Ghistelles, le lundi 23 juin, à dix heures, sur la Grand'Place.

BRUXELLES

GARDEN-PARTY. — Samedi 10 mai, après-midi, a lieu à Laeken, dans les jardins royaux, la première garden-party de l'année. Un nombre considérable d'invitations a été lancé.

CHEZ M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Lundi 5 mai, à sept heures, grand dîner chez M. le Ministre des Finances. Quantité de notabilités parlementaires et autres y sont invitées.

ACCIDENT A LA GARE DU NORD. — La locomotive d'un train de courses, à destination de Boitsfort, a tamponné, jeudi après-midi, en gare du Nord, la rame de wagons où, déjà, avaient pris place de nombreux voyageurs. Une dizaine de ces derniers ont été plus ou moins contusionnés ; deux autres ont été grièvement blessés : l'un à la tête, l'autre à la jambe. Ils ont été soignés au dispensaire.

ANDERLECHT

UN VOL DE 25.000 FRANCS de bijoux et de valeurs a été commis, dans la nuit du 1er au 2 mai, chez M. Lancestre, marchand de chevaux, à Anderlecht. Les cambrioleurs, sachant les habitants absents, ont pénétré dans la maison du marchand et ont fracturé tous les meubles. Les objets disparus ont une valeur de 25.000 francs.

ANVERS

LE CORPS DU COCHER DU CAPITAINE ROSSANDER RETROUVÉ. — Vendredi après-midi on a repêché enfin le cadavre du malheureux cocher de fiacre, « Ketje », qui périt en compagnie du capitaine Rossander dans les circonstances tragiques que l'on sait. On l'a immédiatement transporté au dispensaire de la rue de Bordeaux. On a retrouvé, dans les poches des vêtements, le livret au nom de Demeuse, ainsi qu'une somme de huit francs. Le Parquet a été averti. Le cadavre ne présente aucune trace de violence.

ANGLEUR

GRAVE ACCIDENT AUX ACIERIES. — UN MORT, QUATRE BLESSÉS. — Un grave accident du travail est survenu, vendredi matin, vers huit heures un quart, aux aciéries d'Angleur-lez-Liège. On était occupé à pratiquer une coulée, lorsque, soudain, une cornue renfermant plusieurs milliers de kilogrammes d'acier en fusion se renversa et le métal en fusion se répandit sur le sol. Ce fut une panique générale. Cinq ouvriers qui n'avaient pu s'échapper assez vite, furent atteints par la vapeur et par les flammes. L'un d'eux, Oscar Job, a été très gravement brûlé ; les quatre autres ont reçu des blessures relativement légères. Job, transporté à l'Hôpital des Anglais, y est mort à deux heures et demie de l'après-midi. Il était âgé de 36 ans, marié et père de trois enfants. Le Parquet de Liège a fait une descente.

ALOST

POURSUITES INTENTÉES CONTRE M. PIERRE DAENS. — Deux gendarmes de la brigade d'Alost ont fait, vendredi, une perquisition, par ordre du Parquet de Termonde, chez M. Pierre Daens, rédacteur en chef du « Land van Aalst » et du « Werkman ». M. Daens est accusé d'avoir tenu, place de la Gare, à Alost, le 16 avril, des propos excitant la population à l'émeute.

COURCELLES

UN DRAME DE FAMILLE. — A la suite d'une querelle de cabaret, qui ravivait d'anciens ressentiments, le nommé Cornais a tué, jeudi soir, d'un coup de revolver, son beau-frère, Emile Delpelsenaer. Le meurtrier a été arrêté. Les deux beaux-frères étaient tous deux houilleurs et âgés de 29 ans.

BRUGES

UN CONGRÈS DE MUSIQUE RELIGIEUSE aura lieu à Bruges, du 7 au 10 août prochain. Il est question de faire venir de Paris M. Brunetière ou M. H. Cochin, M. Charles Borrès, le réputé directeur des Chanteurs de Saint-Servais à Paris, et M. Vincent d'Indy, le célèbre compositeur, viendront avec un groupe d'artistes qui agrémenteront les conférences par d'auditions musicales et se joindront aux exécutants locaux pour organiser un grand concert le 9 août. Le fameux Bénédictin Dom Pothier, restaurateur des livres grégoriens, prendra part aux travaux. On parle aussi de la collaboration de notre grand compositeur Tinel et du célèbre organiste parisien Alexandre Guilmant. Mgr l'Evêque de Bruges a accepté la présidence d'honneur de ce congrès.

COURTRAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Maertens Aloïse, 31 ans, tisserand à Menin, délit de chasse et outrage envers garde-chasse, 200 fr. d'amende ou 15 jours de prison ; 8 jours de prison et 26 francs d'amende ou 8 jours de prison. — 40 fr. d'amende ou 10 jours de prison, conditionnellement avec un sursis de 5 ans, à Vanneste Jules, 21 ans, ouvrier en lin à Wevelghem, pour coups et blessures. — Vanaudenhuyse Pierre, 37 ans, ouvrier de fabrique à Reckem, est condamné pour bris de clôtures à 15 jours de prison. — Vandenberghe Basile, 21 ans, ouvrier de fabrique à St-Genois, inculpé de menaces, bris de clôtures, et ivresse publique, reçoit 8 jours de prison et 15 fr. d'amende ou 3 jours de prison. — Coups et blessures réciproques, Vanneste Jules, 21 ans, et Demarez Léon, 20 ans, ouvrier en lin à Wevelghem, chacun 26 francs d'amende ou 8 jours de prison, avec un sursis de 5 ans pour le premier. — Coups et injures réciproques : Froidure Albert, 20 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, 26 francs et 10 francs d'amende ; Suens Hubert, 21 ans, id., 26 francs d'amende avec sursis.

Pour outrages envers des policiers, 8 jours de prison et 26 francs d'amende, par défaut, à Rigolle Jules, 33 ans, cabaretier à Mouscron. — 100 francs d'amende avec sursis de 5 ans, pour coups, à Degraeve Charles, 53 ans, ouvrier en lin à Louvre. — Demeulemeester Léonie, 35 ans, et son mari, Dumets Auguste, 27 ans, cabaretier et ouvrier à Luingne, sont inculpés de recel d'étoffes volées. La femme est condamnée à 15 jours de prison et 50 francs d'amende ; le mari est acquitté. — Rupture de ban d'expulsion : 2 mois de prison ; port de faux nom, 15 jours de prison à Buisine Louis, 30 ans, ouvrier, sans résidence fixe, actuellement détenu à Courtrai. — Coups : Vermeulen Jules, 48 ans, ouvrier agricole à Courtrai, 4 mois de prison et 50 francs d'amende ; Quidonce François, 47 ans, cordonnier, id., 7 mois de prison et 50 francs d'amende. — Devolder Henri, 49 ans, commissionnaire à Dottignies, ivresse et injure aux gendarmes, 8 jours de prison, 26 fr. et 15 fr. d'amende avec sursis de 5 ans.

DOTTIGNIES

RÉUNION CATHOLIQUE. — Dimanche prochain, 4 mai, aura lieu une grande réunion catholique, au local du Patronage Saint-Joseph, à quatre heures très précises. MM. Tack, ministre d'Etat ; Hoyois, député de Tournai ; Van Den Peereboom, candidat au Sénat, et M. Busschaert, candidat à la Chambre des représentants, y prendront la parole.

ATH

UNE ERREUR s'est glissée dans notre compte-rendu de la soirée musicale donnée dimanche en cette ville, par suite de l'omission d'une ligne. Il faut lire : « On y a fort applaudi M. Thysebaert, dans ses variations pour tuba, entendu en lieu et place de M. Czernik, lauréat du Conservatoire de Vienne. »

TOURNAI

NÉCROLOGIE. — Vendredi matin, est décédé, à l'âge de 69 ans, M. Léopold Hioquo, huissier près le tribunal de première instance de Tournai, et près la justice de paix du canton de Celles. M. Hioquo, nommé le 19 janvier 1871, était le doyen des huissiers de l'arrondissement ; il était décoré de la médaille civique de première classe.

MARCHÉ AUX FLEURS. — Les horticulteurs de la Ville organisent, dimanche prochain, sur le quai Dumon, une exposition de fleurs.

TRISTE FIN. — Une pauvre vieille de 80 ans, Bailly Josephine, veuve de Brunin Valentin, demeurant à la Fondation Hardy, rue des Récollets, a été trouvée, vendredi matin, étendue morte sur le trottoir de son habitation. La malheureuse qui, depuis quelque temps, donnait des signes d'aliénation, s'était jetée par la fenêtre. M. le docteur Delbecque n'a pu que constater la mort.

MOUVEMENT DE L'ÉTAT-CIVIL de la ville de Tournai pendant le mois d'avril 1902.

Naissances : du sexe masculin, 33 ; du sexe féminin, 33. Total, 66. — Décès : du sexe masculin, 46 ; du sexe féminin, 25. Total, 71. — Excédent des décès sur les naissances, 5. — Mariages : 17. Divorce, 0.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du vendredi 2 mai 1902. — Président, M. Nothomb. — 30 francs avec sursis de cinq ans, à Devos Pierre, 15 ans, cultivateur à Pottes, pour coups. — Huit jours et 41 fr. par défaut, à Ludinand Léon, 23 ans, journalier à Tournai, pour outrages à l'agent de police Defromont, et ivresse. — Huit jours et 26 francs à Bastien Laurent, 32 ans, journalier, à Tournai, pour outrages à l'agent de police Vichart Henri. — Le 8 avril dernier, un individu descendait la rue des Chapeliers, à Tournai. Arrivé en face du magasin Scheefals Jules, il s'arrêta un instant, puis, tout-à-coup, s'empara de cinq pantalons qui se trouvaient à l'étalage et prit la fuite. Il n'alla pas loin. Rue Gallait, il fut arrêté, et son affaire, instruite, est venue aujourd'hui devant le tribunal qui l'a condamné à six mois de prison. C'est un nommé De Ceuster Alphonse, 31 ans, terrassier à Poederlé. — Une peine de cinq mois est infligée à Daguet Michel, 36 ans, journalier à Tournai. Cet individu a tenté, la nuit du 17 au 18 avril dernier, de voler une montre et une chaîne au préjudice d'un sieur Van Immerseel Joseph, qu'il avait rencontré rue du Cygne. — Un gréviste, Beghain J.-B., 25 ans, ouvrier à Hollain, est condamné à dix jours, pour entrave à la liberté du travail à Calonne, le 18 avril dernier. — Pour outrage aux mœurs et ivresse, quarante jours et 77 francs à Bondroit Charles, 49 ans, domestique de ferme à Tournai. — Quatre mois à Delneufcourt Louis, 29 ans, ferblantier à Douai, pour banqueroute à Pecq. — Bonte Gustave, 45 ans, contremaître de filature à Tourcoing, prévenu de délit de pêche à Péronnes, le 19 janvier 1902, est renvoyé des fins de la poursuite, l'enquête ayant démontré que la partie de l'Escaut où le fait a été commis n'avait plus aucune communication avec le fleuve, et le tribunal jugeant que l'infraction reprochée au prévenu devenait alors un vol de poissons tombant sous l'application de l'article 463 du Code pénal.

COMPTOIR CENTRAL D'OPTIQUE
26, rue Vivienne, PARIS
Fournisseur de S. M. la Reine d'Espagne

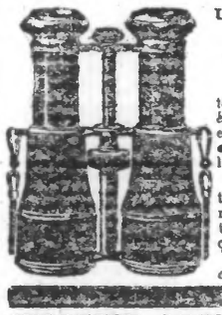

Le meilleur marché de Paris
à qualité égale
Grand choix de lunetterie nickel, argent, or, écaille faces à main, etc. et tout ce qui concerne **exclusivement** l'Optique.
Jumelle achromatique théâtre, campagne, marine, absolument garantie, avec étui et deux courroies, **17 fr.**
Emballage et port 2 fr. en plus. 4803

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE
de Canteleu, Lille (Nord)
Méthode nouvelle sans immobilisation, ni appareils orthopédiques, ni opérations sanglantes, pour : luxations congénitales, coxalgies, arthrites diverses, ankyloses, rhumatismes, entorses, fractures, pieds-bots, paralysies infantiles et autres, déviations de la colonne vertébrale (scoliose, cyphose, mal de Pott), contractures musculaires, etc.
Pour détails, demander le prospectus au Dr Salmon, directeur.

LE SANG PUR
c'est la SANTÉ
PURIFIEZ, DÉPUREZ, RAFRAICHISSEZ votre **SANG**
en faisant usage du
DÉPURATIF RÉSOLUTIF
La pureté du sang assure une santé parfaite : en effet, c'est parce que nous vivons et que nous sommes bien portants ou malades.
Le *dépuratif résolutif* composé des plantes indigènes les plus actives, chasse par les secrétions tous les vices du sang, en éliminant toutes ses impuretés.
Toutes les personnes souffrant de boutons, clous, eczémas, dartres, furoncles, acné, herpès et démangeaisons de toute nature, verront leurs maux disparaître à bref délai en employant ce *dépuratif sans rival*.
Le n° 1 très amer est le plus actif. Le n° II plus doux convient aux enfants et aux personnes redoutant l'amertume.
Prix de la boîte 1 fr., 6 boîtes 5 fr., chez le préparateur *Jules RABERY*, *botaniste-herboriste*, 11, rue du Bois, Roubaix.
NOTA. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS !
La vogue toujours croissante de mes spécialités à base de plantes médicinales ayant inscrite des imitations, le public est prié de se tenir en garde contre des produits inférieurs qui lui sont offerts sous des noms similaires.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

L'EXCURSION DU « NORD-TOURISTE ». — C'est avec la plus vive satisfaction que les nombreux sociétaires du « Nord-Touriste » ont appris que la première excursion de la saison 1902 aurait lieu jeudi prochain, jour de l'Ascension, et la plupart se disposent à y participer. Nous pouvons annoncer aujourd'hui que le départ sera donné à six heures du matin, au siège social, 104, rue du Moulin, à Roubaix. L'itinéraire suivi sera : Lannoy, Toufflers, Templeuve, Tournai, où le petit déjeuner sera pris à l'Hôtel des Neuf-Provinces. Les sociétaires de Lille ou des environs qui ne viendraient pas au départ, à Roubaix, pourront rejoindre leurs camarades à Tournai, vers sept heures et demie. Puis la caravane cycliste continuera par Bruyelle, Bellain, Maulde, Saint-Amand, Raismes, Anzin et Valenciennes (54 kilomètres) où l'arrivée se fera vers onze heures et demie, place d'Armes. Le dîner aura lieu à midi et demi à l'Hôtel du Commerce où se tiendra, à trois heures, la conférence destinée à créer une nouvelle section du « Nord-Touriste », à Valenciennes. Le retour s'effectuera par chemin de fer, à demi-tarif. Une fanfare de trompettes, sous la direction d'un chef compétent, M. Jénart, prendra part à l'excursion. L'insigne est de rigueur ; se munir aussi de la carte d'identité bien en règle pour le passage à la frontière. L'allure ne dépassera pas une moyenne de 12 à l'heure. Autant d'éléments de succès pour la journée du 8 mai que le beau temps voudra bien aussi favoriser.

BORDEAUX-PARIS RETARDÉ. — Les organisateurs de la course Bordeaux-Paris que nous avions annoncée pour les 24 et 25 mai ont décidé de retarder l'épreuve de huit jours à cause de la course Marseille-Paris qui se courra les 18 et 19 mai. Bordeaux-Paris aura donc lieu les 31 mai et 1er juin. Six coureurs sont actuellement inscrits.

LA VIE AU GRAND AIR. — A voir dans le numéro de cette semaine de la « Vie au Grand Air », texte et gravures : Le Concours de saut en longueur au Racing-Club. — Comment M. Henri de Rothschild devint fabricant d'automobiles — De Maisons-Laffitte au Bois de Boulogne. — Les régates de Cannes. — L'histoire du muscle. — La finale de la coupe de football-association au Crystal-Palace de Londres, etc.

FOOTBALL

LA RÉUNION GÉNÉRALE DU RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Jeudi soir a eu lieu dans les salons de l'Hôtel Ferraille la réunion générale extraordinaire du Racing-Club Roubaisien, à l'effet de fêter les succès de l'équipe première du R. C. R. dans le championnat de France de football-association.

A neuf heures le Comité administratif, les Commissions sportives, les amis et sociétaires du R.C.R., attendaient les nouveaux champions de France et vers 9 h. 1/4, M. Léon Dubly, suivi de son équipe, faisait son entrée au milieu des applaudissements frénétiques de ses camarades. Lorsque le calme se fut peu à peu rétabli, M. Henry Lesur, président du R.C.R. dans une allocution très applaudie, fit l'éloge de l'équipe et de son capitaine et retraça la glorieuse campagne 1901-1902 dont le championnat de France fut le digne couronnement. M. Léon Dubly, très ému, répondit au nom de son équipe que la manifestation dont ses camarades et lui étaient l'objet, le touchait profondément, et qu'à l'avenir il ferait en sorte de mériter à nouveau ces marques de sympathie. Ce fut alors un enthousiasme indescriptible, et longtemps encore le Grand Salon de l'Hôtel Ferraille retentira de ces chaleureuses acclamations ! Suivirent alors des allocutions non moins applaudies de MM. Georges Dansette, Ferdinand Duquesne, Paul Bellon, Ernest Lesur et Clément Durand. A signaler également une manifestation de sympathie en l'honneur de M. Maurice Dubly. On se sépara très tard dans la soirée et ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette magnifique réception s'en souviendront longtemps.

— Le banquet organisé par le R.C.R en l'honneur des équipes premières champions de France aura lieu le mercredi 7 mai, à huit heures du soir : les sociétaires qui désireraient y assister, sont priés d'envoyer leur adhésion immédiatement à M. Georges Dansette, secrétaire-général du R.C.R., 95, rue du Collège ou au siège de la société, à l'Hôtel Ferraille.

— Les membres actifs désireux de participer à la réduction de 50 p. % gracieusement offerte par la société du Torodrome sur le prix des places, sont priés de s'inscrire sur la liste déposée à cet effet à la caisse du Café Ferraille.

CHALLENGE INTERNATIONAL DU NORD. — Le Havre Athletic Club se trouvant dans l'impossibilité d'arriver à Tourcoing dimanche matin, le match Beerschat-Havre annoncé pour onze heures, aura lieu à trois heures de l'après-midi. M. Gobinet, du Racing-Club Roubaisien, arbitre officiel de l'U.S.F.S.A. arbitrera ce match.

SPORTING-CLUB ROUBAISIEN. — Tous les équipiers seconds et non classés sont priés de se trouver dimanche à neuf heures précises au local de la rue de Lannoy. — Ordre du jour : 1. Election d'un capitaine ; 2. Entraînement en vue du prochain match.

RED STAR CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche après-midi à trois heures, se jouera sur le terrain du R.S.C. un match amical contre l'Etoile Roubaisienne (1re équipe). Rendez-vous : Café Lebrun, rue d'Hem, à deux heures et demie. — Sont convoqués : But : Clement ; arrières : Depoorter, Gérard ; demis : L. Vanhamme (cap.), Catteau, G. Corsin ; avants : A. Vanhamme, Delobelle, E. Corsin, Dumortier, Capron ; remplaçant : Crouset.

ÉTOILE ROUBAISIENNE. — Les équipiers ci-après désignés sont priés de se rendre dimanche prochain à une heure et demie, au local habituel, pour le match contre le Red Star Club Roubaisien. — But : Kleber Forment ; arrières : L. Lefebvre, D. Ducatez ; demis : Vercoutère E., Braynaert E., Goossens ; avants : Mosdag R., Samain L., Lecleroux E. (cap.), Liacre I., Delbecque P. ; remplaçants : Caby, Tavernier L. — Réunion ce soir samedi à sept heures et demie. — Paiement des cotisations. Questions diverses.

UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE. — Tous les équipiers libres I, III, IV, sont priés de se trouver au terrain dimanche, à huit heures, pour jouer une partie d'entraînement à neuf heures. — L'équipe II se rencontrera probablement avec l'équipe I du Sporting-Club Courtraisien. Une section de tennis étant en formation, tous les sociétaires qui désirent faire partie de cette section sont instamment priés d'envoyer leur nom à M. Wimille, 34, rue Racine, Roubaix, ou de se trouver dimanche prochain à neuf heures, au terrain du boulevard Gambetta.

SPORTING CLUB TOURQUENNOIS. — Dimanche matin à sept heures et demie précises, sur le terrain du S.C.T. aura lieu le return-match entre les deux équipes premières du Sporting.

COURSES A PIED

STADE ROUBAISIEN. — La séance d'entraînement de demain dimanche est obligatoire pour tous. Amende de 1 franc aux absents non excusés avant aujourd'hui samedi à midi au Café